

RHODIA CLUB

Section SKI



SAISON 2021

RHODIA CLUB SECTION SKI ALPIN Saison 2021

SOMMAIRE

Table des matières

SOMMAIRE.....	2
COVID-19.....	3
GENERALITES.....	4
FONCTIONNEMENT DE LA SECTION.....	4
LE BUREAU.....	5
INSCRIPTION / COTISATION.....	5
COTISATION :.....	5
QUI DOIT PAYER LA COTISATION ?.....	5
COMMENT PAYER LA COTISATION?.....	5
ASSURANCE.....	6
Carte NEIGE.....	6
COURS DE SKI.....	6
QUI PEUT EN BENEFICIER ?.....	6
LOCATION DE SKIS ALPINS ET SURFS.....	6
QUI PEUT EN BENEFICIER ?.....	6
PARTICIPATION DU RHODIA CLUB.....	6
LES SORTIES SKI.....	7
FONCTIONNEMENT.....	7
PRIX DES SORTIES	7
REGLE DE DÉSISTEMENT.....	8
LE COORDINATEUR DE LA SORTIE.....	8
LE TRANSPORT.....	8
LES SORTIES 2021.....	9
PARTICIPATION TARIFS 2021.....	10
ASRA COUPE INTER USINE jeux d'Hiver.....	11
Annexes.....	11 et 12

Le port du masque est obligatoire dans le bus pour toute la durée du trajet.

En France, voir ci-dessous les différentes règles de distanciation sociale prévues par France Montagnes.

FRANCE MONTAGNES
Stations et COVID-19
 Tous engagés pour que la montagne reste un plaisir.
 11 SEPTEMBRE 2020

Logos partenaires: ANMSM, ROMANES DÉPARTEMENT, UNION SPORT & CYCLE

Stations et lieux concernés: Ecole de Ski, Bars / Restaurants, Hébergements et Offices de Tourisme, Transports (Ski Bus), Remontées mécaniques, Loueurs de matériel.

Une responsabilité partagée:
 Le personnel en station et nos visiteurs font chacun leur part pour préserver la santé de tous.

Port du masque obligatoire
Desinfection des surfaces et du matériel
Espacement des tables d'au moins 1 mètre ou présence d'une paroi fixe ou amovible assurant une séparation physique

Gel hydro-alcoolique à disposition
Service assis uniquement

Pour accéder à la station, dans les transports publics
 ▶ Port du masque obligatoire sur les quais et dans les bus.

Remontées mécaniques
 ▶ Port du masque obligatoire dans les files d'attente et sur les remontées mécaniques.
 ▶ Désinfection quotidienne des zones de contact.

Chez le loueur de matériel
 ▶ Port du masque obligatoire.
 ▶ Désinfection du matériel loué.
 ▶ Gel hydro-alcoolique à disposition.

À l'École de Ski
 ▶ Port du masque obligatoire lors des rassemblements au début et à la fin des cours, pour le moniteur et pour les élèves de 11 ans et plus.
 ▶ Dans les bâtiments, pour les espaces publics:
 • Port du masque obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus.
 • Gel hydro-alcoolique à disposition.
 • Désinfection des surfaces.
 ▶ Désinfection du matériel prêt (dossards, DVA...).

Dans votre hébergement et les Offices de Tourisme
 ▶ Port du masque obligatoire dans les parties communes et closes.
 ▶ Gel hydro-alcoolique à disposition.
 ▶ Désinfection des surfaces de contact et fréquence de nettoyage augmentée.

Dans les bars / restaurants
 ▶ Service assis uniquement.
 ▶ Espacement des tables d'au moins 1 mètre ou présence d'une paroi fixe ou amovible assurant une séparation physique.
 ▶ Port du masque obligatoire pour les clients lors des déplacements dans l'établissement.
 ▶ Gel hydro-alcoolique à disposition.
 ▶ Désinfection des surfaces de contact et fréquence de nettoyage augmentée.

Rappel:
 La pratique des sports de glisse est une pratique de plein air, où l'équipement (gants, ski, bâtons...) favorise les gestes barrières.
 Dans certains lieux publics, la capacité d'accueil peut être réduite. Le masque est obligatoire à partir de 11 ans.

Logos: GNI, SNRT

En **Suisse**, le port du masque est obligatoire dans les cabines fermées mais pas sur les télésièges ni sur les téléskis.

En **Autriche**, plusieurs sociétés de remontées mécaniques incluent un masque avec leur forfait de ski. Masque qui sera obligatoire sur les remontées mécaniques. Si l'affluence le permet, les stations essayeront de réduire le nombre de personnes par siège ou cabine. D'autres, comme Skiwelt, ont décidé d'ouvrir leurs remontées plus tôt le matin pour mieux répartir les flux de skieurs dans la journée. Si on privilégie le paiement sans contact, l'achat de forfaits en ligne n'est pas mis en avant.

Toutes ces mesures sont susceptibles d'évoluer selon le contexte sanitaire.

GENERALITES

La section "SKI " est une section sportive animée par des bénévoles du RHODIA CLUB. Son activité est orientée principalement vers la pratique du ski alpin.

La section ski a pour objectif d'organiser les activités d'hiver. Toutes ces activités sont payantes, le RHODIA CLUB prenant à sa charge une partie des frais.

FONCTIONNEMENT DE LA SECTION

La section Ski du RHODIA CLUB est dirigée par un bureau composé de neuf personnes.

Les rôles principaux du bureau sont les suivants :

- Harmoniser et orienter l'ensemble du fonctionnement de la section.
- Assurer la coordination avec les différentes activités par le biais de réunions, échanges de courriers ou tout autre moyen de communication.

Le président est le lien avec l'extérieur. Il est le principal représentant de la section auprès du Comité Directeur du RHODIA CLUB.

Chaque année, une subvention est attribuée à la section en fonction de la demande de budget effectuée par le bureau et selon les disponibilités financières du RHODIA CLUB. Cette subvention couvre 5 postes :

- Les dépenses de fonctionnement
- Les sorties de ski
- Les locations de ski et surf
- Les cours de ski
- Sortie ASRA

Les tâches du bureau de la section sont principalement les suivantes :

- Etablir la prévision budgétaire,
- Suivre les dépenses engagées,
- Réaliser les demandes de prix pour les sorties, locations, etc., ...
- Réaliser la brochure annuelle,
- Gérer les chèques de participation aux sorties versés par les membres,
- Etablir un bilan des subventions engagées en cours d'année afin de vérifier que la section reste dans le cadre du budget prévu,
- Mettre à disposition les calendriers des sorties de ski,
- Assurer les inscriptions aux sorties,
- Contrôler le flux des inscriptions,
- Etablir et maintenir la liste des membres de la section à jour lors de chacune des sorties,
- Tenir à jour une liste des membres de la section,
- Informer le RHODIA CLUB des différentes activités de la section,
- Gérer des coûts et les remboursements des locations de ski,
- Gérer des coûts et les remboursements des cours de ski.
- Tester une station avant d'y emmener toute la section (1 fois/an)

LE BUREAU

La liste des membres du bureau, leurs fonctions associées et leurs coordonnées sont disponibles sur l'intranet du RHODIA CLUB:

RESPONSABLE :

Myriam DUPONT	LABO BUTA	2870
----------------------	-----------	------

ASSESEURS:

Dominique MAURER	Elec BUTA	6608
Jacques SCHEID	Elec SG	5746
Vincent LOMBARD	C.TH	5966
Sébastien REISS	Info industrielle	6675
Julien MULLER	Elec Buta	6758
Joël ADAM	STI	5862
Cédric DORGNIER	Fabrication BUTA	5750

INSCRIPTION / COTISATION

L'adhésion à la section SKI est assujettie aux règles établies par le RHODIA CLUB. Cette inscription est valide pour une saison complète. La cotisation est obligatoire pour tous les membres.

L'adhésion à la section implique l'acceptation sans réserve de son règlement complet.

COTISATION :

La cotisation annuelle pour la section ski est :

Pour les membres ACTIF : **5,00 €.**

Membres ACTIF = Salariés de Solvay Chalampé ou de Butachimie son conjoint et tout enfant scolarisé (sur présentation d'un certificat de scolarité à joindre au moment de l'inscription).

Pour les membres EXTERIEUR : **10,00 €.**

Membres Extérieur =Personnes non salariées du site de Solvay Chalampé ou de Butachimie, enfants du personnel n'étant plus à charge et personnes n'ayant pas opté pour le CE de Chalampé.

QUI DOIT PAYER LA COTISATION ?

Toute personne faisant appel à une activité de la section ski (location de skis et de surf, cours de ski, sorties de ski, participation à la coupe inter-usine).

En cas d'annulation d'une sortie, la cotisation est due dès lors que le transport est effectué.

COMMENT PAYER LA COTISATION?

Le paiement de la cotisation est à effectuer par chèque spécifique accompagné de la fiche d'inscription dûment remplie.

NB : Chèque à libeller au nom du RHODIA CLUB.

ASSURANCE

Le RHODIA CLUB assure les membres de l'association dans le cadre de ses activités, néanmoins, l'assurance du Rhodia Club ne couvre pas tous les risques encourus par la pratique du ski. L'assurance du Rhodia Club ne prend pas en charge les rapatriements, les sauvetages, etc.,

Il appartient donc à chacun de s'assurer individuellement.

La section Ski du RHODIA CLUB vous suggère l'assurance « Carte Neige ».

En cas de refus par le membre de la section de cette assurance, ce dernier s'engage à souscrire une autre assurance. En aucun cas, la section SKI et le RHODIA CLUB ne pourront être mis en cause lors d'accidents survenus sur, et hors des pistes.

C'est pourquoi la section décline toute responsabilité en cas de problème ou d'accident sur, ou hors des pistes et dans les stations de SKI.

Protégez vous

Le port du casque est fortement recommandé (en particulier pour les enfants).

Carte NEIGE

Pour toutes informations et autres renseignements vous pouvez vous renseigner directement auprès de Vincent LOMBARD à la Centrale Thermique, Email : vincentlombard68@gmail.com

COURS DE SKI

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

Uniquement les membres ACTIFS qui participent aux sorties SKI

Une participation **minimum de 10%**, (plafonnée à 50 €) du montant des cours de ski.

Sur présentation de la FACTURE ORIGINALE.

Celle-ci est à déposer dans l'urne SKI au Poste de Garde de l'usine

LOCATION DE SKIS ALPINS ET SURFS

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

Uniquement les membres ACTIFS qui participent aux sorties SKI

Vous réglez directement le montant de la location chez les différents loueurs magasin

PARTICIPATION DU RHODIA CLUB

Sur présentation de la facture originale, la section SKI du RHODIA CLUB vous remboursera une participation sur votre montant payé. **Participation minimum de 10%** (variable en fonction du budget alloué à la section ski)

- Plafonnée à 15 € du montant de la location journalière
- Plafonnée à 50 € du montant de la location saison (en fonction du nombre de sorties réalisées avec la section)

Le remboursement se fera en fin de saison. L'original de la facture **devra être déposé dans l'urne SKI au Poste de garde avant le 1 mai de la saison écoulée** pour la location saison et **dans la semaine suivant la date de la sortie ski pour les locations Week-End.**

LES SORTIES SKI

FONCTIONNEMENT

L'inscription à une sortie nécessite l'inscription préalable à la section.

Toute inscription doit être accompagnée d'un chèque du montant (précisé dans la brochure) de la sortie à l'ordre du RHODIA CLUB.

Une inscription sans chèque ne sera pas prise en considération.

Les paiements dans le bus sont refusés.

De même, toute première inscription à une sortie sera prise en compte uniquement si le participant est à jour de cotisation annuelle.

Pensez à vous munir de vos pièces d'identités, elles peuvent vous être demandées lors des passages aux frontières.

Une sortie SKI comprend :

- Le transport en car grand tourisme,
- Le forfait ski – journée.

Les sorties SKI sont organisées pour les membres actifs qui pourront être accompagnés de membres extérieurs.

Les membres extérieurs inscrits à une sortie bénéficient de l'intégralité de la prestation dans la limite des places disponibles. Les membres ACTIFS restent prioritaires lors des inscriptions à une sortie. Le membre actif sera l'unique interlocuteur des membres du bureau.

Aucun enfant de moins de 18 ans ne sera accepté sans la présence d'un responsable adulte.

En aucun cas le bus n'attendra plus de 5 minutes.

PRIX DES SORTIES

Le prix d'une sortie dépend de sa destination. Une subvention est attribuée par le RHODIA CLUB pour la saison.

Afin de faciliter la gestion, le coût d'une sortie est fixé pour l'année **(sauf pour les extérieurs pour la sortie en Suisse)**.

Dans tous les cas, le prix annoncé d'une sortie est un prix subventionné.

REGLE DE DÉSISTEMENT

Les impondérables existent. Il peut arriver que vous soyez obligé de vous désister. Suivant la date à laquelle vous vous désistez, les règles sont les suivantes :

- Désistement avant la date de clôture des inscriptions : aucun effet financier.
- Désistement au-delà de la date de clôture des inscriptions : les montants versés à la section pour cette sortie non effectuée seront prélevés.
- En cas de désistement d'un membre actif accompagné avant la date de clôture des inscriptions, ses accompagnants seront automatiquement rayés de la sortie.
- En cas de désistement d'un membre actif accompagné, après la date de clôture des inscriptions : les sommes versées ne seront pas remboursées, mais les accompagnants pourront participer à la sortie.

LE COORDINATEUR DE LA SORTIE

Pour chaque sortie de la section, un coordinateur (membre du comité ski) assure les liaisons entre l'ensemble des participants et le bureau de la section.

Ce coordinateur est désigné pour chaque sortie.

Vis-à-vis du bureau de la section, il a la charge de préparer la sortie, il est l'interlocuteur unique. Il recevra le programme détaillé de la sortie ainsi que diverses consignes relatives au transport

Le responsable de la sortie prend connaissance des dernières informations relatives à cette sortie. Ces informations sont disponibles auprès des membres du bureau.

Prendre connaissance de la liste à jour des participants. Celle-ci est disponible auprès des membres du bureau et est à conserver pendant la durée totale de la sortie.

LE TRANSPORT

Le coordinateur de la sortie vérifie la présence de tous les participants et signale les éventuels retards ou absences. Le pointage s'effectue avec la liste des participants de la sortie. Il est bien sûr nécessaire d'arriver en avance au rendez-vous. Ce pointage est à effectuer à l'aller comme au retour.

Sur Place: *Il réceptionne les forfaits et les distribue aux membres de la section dès que possible **devant l'entrée du BUS*** et précisera l'heure de départ à chaque participant lors de la remise du forfait.

Si les forfaits sont des cartes magnétiques consignées le coordinateur récupérera les consignes à la fin de la journée pour les restituer à la caisse de la station et transmettra l'argent de retour des cartes magnétiques au trésorier de la section.

ATTENTION :

En cas de problème, accident sur les pistes, retard pour le retour, il est impératif de prévenir Joël ADAM au 06 07 97 06 58.

ATTENTION :

Le coordinateur de la sortie et la section ski ne pourront être considérés comme responsable lors d'accidents survenus sur ou hors des pistes.

Lors de la pratique du ski en groupe, chacun est responsable de ses actes et ne pourra donc, en aucun cas, se retourner contre quiconque lors d'un accident survenu sur ou hors pistes.

La section ski déconseille vivement le ski hors-pistes.

LES SORTIES 2021

Il sera organisé 8 sorties journalières en 2021 dans les Alpes aux dates suivantes :

2020-8. Le SAMEDI 5/12/2020 ou 11/12 à St ANTON (AUT)

2020-9. Le SAMEDI 19/12/2020 à LECH (AUT)

2021-1. Le SAMEDI 9/01/2021 à ADELBODEN (CH)

2021-2. Le SAMEDI 23/01/2021 à SCHRUNS (AUT)

WE ASRA du 04/02 au 07/02/2021

2021-3. Le SAMEDI 20/02/2021 à GSTAAD (CH)

2021-4. Le SAMEDI 6/03/2021 à Châtel (France)

2021-5. Le SAMEDI 20/03/2021 à FLUMSERBERG (CH)

2021-6. Le SAMEDI 27/03/2021 à DAMÜLS (AUT)

2021-7. Le SAMEDI 03/04/2021 (Pâques) à FLIMS (CH)

2021-8. Le SAMEDI ???? Exceptionnellement si beaucoup de neige.

(ATTENTION TARIF EXTERIEURS supérieur pour les sorties en suisse)

Les destinations et les dates peuvent être modifiées en fonction de la météo et de l'enneigement des stations.

Toutes les sorties se feront en **BUS**.

Départ du parking de l'usine à :

Aller : **5h00 (précise) pour toutes les destinations**

Retour : entre **21h00 et 22h00**

Remarque: Nous attirons votre attention sur le fait que la réglementation sur les temps de conduite des chauffeurs impose l'immobilisation obligatoire du bus durant la journée de 9 heures consécutives, soit pour une arrivée sur site à 9h00, un départ au plus tôt à 18h00.

PARTICIPATION TARIFS 2021

La participation demandée comprend le TRANSPORT et le FORFAIT mais **l'assurance spécifique reste à la charge des participants.**

Membre ACTIF : Salarié de Solvay Chalampé ou de Butachimie, son conjoint et tout enfant scolarisé (sur présentation d'un certificat de scolarité à joindre au moment de l'inscription)

Adulte **25 €**

Enfant moins de 18 ans **15 €**

Membre EXTERIEUR : Personne non salariée du site Solvay Chalampé ou de Butachimie et les enfants n'étant plus à charge

Adulte **50€ (sorties en France et en Autriche)**

60€ (sortie en Suisse)

Enfant moins de 16 ans **40€ (sorties en France et en Autriche)**

50€ (sortie en Suisse)

INSCRIPTION

Une urne sera placée à l'entrée de l'usine 8 jours avant chaque sortie jusqu'au mercredi précédent le départ qui est la date limite d'inscription.

Le règlement doit être effectué par chèque libellé au nom du RHODIA CLUB, joint avec la demande d'inscription.

Le jeudi matin, précédant la sortie ski, le comité finalisera la sortie :

- Validation de la destination en fonction de la météo et de l'enneigement
- Validera les participants à la sortie
 - Si le nombre des participants est inférieur au nombre de places dans le bus, tous les inscrits pourront participer à la sortie
 - Si le nombre de participants est supérieur au nombre de places dans le bus, la règle suivante sera appliquée :
 - Les extérieurs n'étant pas prioritaires, ils seront les premiers à être rayés de la liste, en fonction de leurs participations précédentes et de la date d'inscription.
- Confirmera la sortie et la destination au transporteur et transmettra les coordonnées téléphoniques du coordinateur de la sortie
- Communiquera la liste des participants à l'assurance du Rhodia Club ainsi qu'au transporteur

COUPE INTER-USINE

de SKI / SURF

La coupe inter-usine se déroulera le week-end du

04-05-06-07/02/2021 à La PLAGNE

village de vacances La Lauzière – La PLAGNE.

Elle est organisée par l'ASRA

(Association Sportive Rhodia Aventis)

Informations disponibles sur le site internet du Rhodia Club

"Rhodia Club Chalampé"

Feuille d'inscription à la section SKI - Cotisation 2021

Montant : 5 € pour le personnel Solvay, Butachimie et ayants droit,
10 € pour les membres extérieurs.

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Service / Atelier :

Adresse complète domicile:

Code postal:.....Ville:.....

Tél. personnel :

Tél. portable : Tél. usine :

N° matricule, lien de parenté ou interlocuteur SOLVAY ou BUTACHIMIE

(Nom; prénom) :

Adresse e-mail.....@.....

(Joindre le certificat de scolarité éventuel)

Je m'inscris à la section SKI du Rhodia-Club pour l'année 2021. Je verse ma cotisation au trésorier .Je déclare avoir pris connaissance des statuts et des règlements internes de la section SKI et du Rhodia Club et de les respecter.

Date : .../.... /20....

Signature :

Formulaire à retourner **dûment rempli** dans l'urne de la section et accompagné **impérativement** d'un chèque au nom du Rhodia Club Chalampé.

Si l'adhérent est mineur il faut la signature des parents ou représentants légaux.

Membre ACTIF : Salarié de Solvay Chalampé ou de Baruchlème, son conjoint et tout enfant scolarisé (sur présentation d'un certificat de scolarité à joindre au moment de l'inscription)
 Adulte **25 €**
 Enfant moins de 18 ans **15 €**

Membre EXTERIEUR : Personne non salariée du site Solvay Chalampé ou de Baruchlème et les enfants à leur plus à charge
 Adulte **50€ (sorties en France et en Autriche)**
60€ (sortie en Suisse)
 Enfant moins de 16 ans **40€ (sorties en France et en Autriche)**
50€ (sortie en Suisse)

INSCRIPTION A LA SORTIE DU ____ / ____ / 20 ____ A

Nom (majuscule) : _____ Prénom : _____
 Affectation : _____ Equipe : _____ Téléphone portable : _____

L'inscription à une sortie SKI, implique: L'adhésion à la section SKI et l'acceptation sans réserve de son règlement

PARTICIPANTS

Nom-Prenom (cadre gris réservé à 1 membre actif (obligatoire))	Date de naissance	Membres section ski	Invités extérieurs
		Adulte (25€) / Enfant (15€) / -18	Adulte / Enfant / -16
Total			

(*) Si vous n'avez pas de carte de membre ou si vous n'avez pas payé votre cotisation annuelle à la section ski, ajoutez 5€ (membres actifs) ou 10€ (membres Extérieurs) **par chaque séparé** accompagné de la **feuille d'inscription dûment complétée**.

Ci-joint : _____ chèque (s) libellé(s) au RHODIA-CLUB Pour un montant de : _____ Euros